

24 - Prestations de précollecte, collecte, transport et traitement des déchets des services municipaux

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre de leur activité quotidienne, les services municipaux sont amenés à produire ou collecter sur le domaine public des déchets de différentes natures (résidus de balayage des chaussées, dépôts sauvages, feuilles mortes, déchets bois, métalliques, papiers d'imprimerie et de bureau).

Pour assurer la collecte, le transport et le traitement de ces déchets, il est envisagé de passer un marché public.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum serait conclu pour une période d'un an, reconductible 2 fois.

Il serait composé de 6 lots :

1. déchets de cartons d'emballage
2. déchets bois (palettes, morceaux)
3. déchets de ferraille et métaux divers
4. déchets divers en mélange
5. feuilles ramassées sur la voie publique
6. papier d'imprimerie et de bureau, carton
(lot réservé : article 15 du Code des Marchés Publics).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer celui-ci avec le(s) titulaire(s) retenu(s).

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.